



2021

RAPPORT DE MISE EN OEUVRE :

Plan d'action visant des
espèces multiples dans le
parc national du Canada des
Îles-de-la-Baie-Georgienne
(2016-2021)



Parks
Canada

Parcs
Canada

Canada

Référence recommandée :

Agence Parcs Canada. 2021. Rapport mise en œuvre : Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada des Îles-de-la-Baie-Georgienne (2016-2021). Série de rapports sur les plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*. Agence Parcs Canada, Ottawa. v+ 10 pp.

Pour obtenir des copies du présent rapport ou un complément d'information sur les espèces en péril, y compris les rapports de situation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), les descriptions de résidence, les programmes de rétablissement, les plans d'action et d'autres documents connexes sur le rétablissement, veuillez consulter le [Registre public des espèces en péril](#)¹.

Sources des photos :

Parcs Canada est détenteur des droits d'auteur de toutes les photos, sauf indication contraire.

Photos de la page couverture, dans le sens horaire à partir du haut de la page : Île Beausoleil; Massasauga; Monarque; Scinque pentaligne; Tortue peinte du Centre; Bident de Beck Sur cette page : Littoral de l'île Beausoleil Page i : Littoral de l'île Beausoleil Page ii : Couleuvre fauve de l'Est Page iii : Aristide à rameaux basilaires. Page 1, de gauche à droite : Massasauga; Employés de Parcs Canada; Asclépiade commune; Tortue géographique dans un jardin de plantes médicinales; Tortue peinte du Centre; Nid de tortue géographique dans un secteur de remise en état; Scinque pentaligne; Aristide à rameaux basilaires; Employée de Parcs Canada tenant une tortue géographique. Page 4, de gauche à droite : Employé de Parcs Canada réalisant un suivi de l'aristide à rameaux basilaires; Plan rapproché de l'aristide à rameaux basilaires; Carte de la répartition de l'aristide à rameaux basilaires dans le parc. Page 7 : Employés de Parcs Canada réalisant un suivi. Page 8 : Employés de Parcs Canada et visiteurs participant au BioBlitz. Page 9, de gauche à droite : Employée de Parcs Canada identifiant une espèce de plante; Monarque.

Also available in English under the title:

Implementation Report: Multi-species Action Plan for Georgian Bay Islands National Park of Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2021. Tous droits réservés.

N ° ISBN : 978-0-660-41216-0

No de cat. : CW69-21/24-1-2021F-PDF

Le contenu du présent document (sauf les photos) peut être utilisé sans permission, à condition que la source en soit adéquatement mentionnée.

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>

Préface

En vertu de l'[Accord pour la protection des espèces en péril \(1996\)](#)², les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux signataires ont convenu d'établir une législation et des programmes complémentaires qui assureront la protection efficace des espèces en péril partout au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (L.C. 2002, ch. 29) (LEP), un ou plusieurs plans d'action doivent présenter un plan de rétablissement détaillé qui soutient l'orientation stratégique établie dans le programme de rétablissement pour les espèces disparues, en voie de disparition ou menacées inscrites à la LEP. Les plans d'action visant des espèces multiples de Parcs Canada portent sur un éventail d'espèces dont la conservation est préoccupante au sein d'au moins un endroit géré par l'Agence, y compris des espèces qui nécessitent un plan d'action conformément à la LEP.

En vertu de la LEP, c'est au ministre responsable de Parcs Canada (le ministre de l'Environnement et du Changement climatique) qu'il revient de protéger les espèces inscrites qui sont présentes dans le parc national du Canada des Îles-de-la-Baie-Georgienne; en 2016, la ministre de l'Environnement et du Changement climatique a publié le Plan d'action visant des espèces multiples pour le parc national du Canada des Îles-de-la-Baie-Georgienne.

Conformément à l'article 55 de la LEP, il incombe au ministre compétent d'assurer le suivi de la mise en œuvre d'un plan d'action et des progrès réalisés en vue de l'atteinte de ses objectifs. Il l'évalue et établit un rapport, notamment sur sa mise en œuvre et ses répercussions écologiques et socio-économiques cinq ans après son entrée en vigueur. Une copie du rapport doit être incluse dans le Registre public des espèces en péril. Le ministre responsable de Parcs Canada a préparé le présent Rapport de mise en œuvre : Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada des Îles-de-la-Baie-Georgienne (2016-2021).

L'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition présentés dans le programme de rétablissement ou le plan de gestion d'une espèce peut nécessiter un délai supplémentaire. Dans ces cas, une période de production de rapport quinquennale pourrait ne pas être suffisante pour réaliser des progrès tangibles en vue d'atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition cernés pour l'espèce dans un plan d'action local de Parcs Canada. Parcs Canada surveille, évalue et, au besoin, adapte les mesures prises en vue d'assurer la survie ou le rétablissement d'une espèce et produira des rapports sur les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition tous les cinq ans.

² <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/especes-peril-loi-accord-financement.html>

Remerciements

Parcs Canada tient à remercier ceux qui ont contribué à la mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada des Îles-de-la-Baie-Georgienne.

Premièrement, l'équipe du parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne et du lieu historique national de l'Île-Beausoleil reconnaît que ces terres se trouvent sur le territoire traditionnel des Haudenosaunees, des Wendats, des Anishinaabeg et des Métis.

Depuis de milliers d'années, le parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne et le lieu historique national de l'Île-Beausoleil sont des lieux de rassemblement importants pour les peuples autochtones. Leurs paysages sont riches d'enseignements et leurs eaux regorgent de vie. Nous reconnaissons que ce territoire traditionnel a été utilisé et continuera à être utilisé pour la pratique de cérémonies et d'enseignements traditionnels.

Un certain nombre de partenaires clés ont contribué à la mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples et à l'enrichissement de nos connaissances sur ces espèces en péril. Les organismes Georgian Bay Biosphere, Georgian Bay Forever et Georgian Bay Land Trust ont offert un soutien constant au parc et apportent une valeur ajoutée à nos objectifs. L'expérience des diverses équipes de rétablissement, y compris celles du massasauga, de la couleuvre fauve de l'Est et de la couleuvre à nez plat et de l'aristide à rameaux basilaires, nous a été très précieuse.

Finalement, nous aimerions remercier les personnes avec lesquelles nous partageons cet écosystème, qu'il s'agisse des propriétaires fonciers qui protègent les habitats essentiels, ou des personnes qui s'arrêtent au bord de la route pour aider une tortue à traverser la chaussée. Dans les faits, le parc est trop petit pour pouvoir influencer le statut de conservation de ces espèces par lui-même. Si nous voulons réussir à maintenir la biodiversité, nous devons avoir le soutien de nos voisins et de leurs voisins, etc. Notre collaboration jouera un rôle essentiel si nous voulons que cet endroit demeure un havre de paix et un refuge pour toujours.

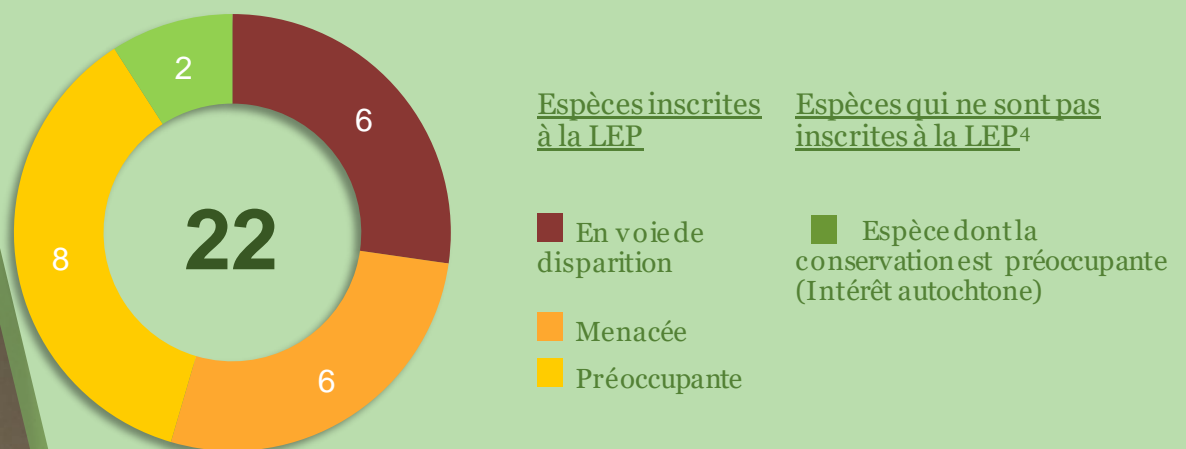
Miigwetch, Maarsii, Merci, Thank you

SOMMAIRE

Le présent document porte sur la mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada des Îles-de-la-Baie-Georgienne de 2016 à 2021. Il présente les mesures de mise en œuvre cernées dans le plan, évalue les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition et évalue les répercussions socio-économiques.

Espèces visées³

Le plan d'action est axé sur 20 espèces figurant sur la liste de la LEP et deux espèces dont la conservation est préoccupante. Les mesures et les objectifs locaux en matière de population et de répartition inclus dans le plan d'action sont axés sur les quatre espèces ci-dessous, dont la survie et le rétablissement pourraient être largement touchés par des mesures de gestion au sein du parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne : couleuvre fauve de l'Est (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent), aristide à rameaux basilaires, monarque et lin intermédiaire.



³ Les classifications de la LEP visant les espèces comprises dans ce rapport pourraient différer de celles du Plan d'action visant des espèces multiples en raison de modifications apportées à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* depuis la publication du plan d'action.

⁴ L'inclusion d'espèces préoccupantes qui ne figurent pas sur la liste de la LEP (évaluées par le COSEPAC, figurant sur une liste provinciale, espèces d'importance culturelle) en plus des espèces figurant sur la liste de la LEP permet à Parcs Canada d'utiliser un plan exhaustif visant la conservation et le rétablissement des espèces sur le site.

Mise en œuvre du plan d'action

Huit mesures (mesures de rétablissement) ont été cernées dans le Plan d'action visant des espèces multiples. La mise en œuvre du Plan d'action est évaluée en déterminant quels progrès ont été réalisés en vue de mener à bien chaque mesure et est présentée à la section 2 du présent rapport. Pendant la période quinquennale, les huit mesures ont été entreprises⁵ et six achevées.

**OPR
atteints
en partie
100%**

**PDOs Fully
Achieved
100%**

**Mesures
entreprises
100%⁵**

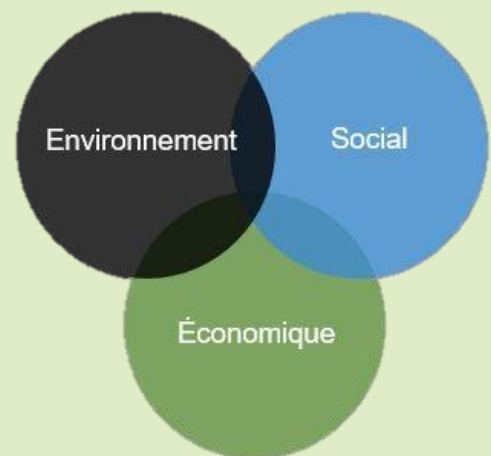
**Mesures
achevées
75%**

Répercussions écologiques

Quatre objectifs locaux en matière de population et de répartition (OPR) ont été élaborés dans le cadre du plan d'action. Les répercussions écologiques sont évaluées en mesurant les progrès réalisés pour atteindre tous les objectifs locaux en matière de population et de répartition et sont présentées à la section 3 du présent document. Les quatre objectifs ont été entièrement atteints.

Répercussions socio-économiques

Parcs Canada a assumé les coûts directs de la mise en œuvre du plan d'action. Par conséquent, la mise en œuvre de ce plan n'a entraîné aucun coût socio-économique important pour les partenaires, les intervenants ou les groupes autochtones. Les avantages comprenaient des effets positifs sur l'intégrité écologique du parc, une sensibilisation accrue aux espèces et des occasions supplémentaires de mobilisation.



⁵ Comprend les mesures qui sont achevées.

TABLE DE MATIÈRES

PRÉFACE	i
REMERCIEMENTS.....	ii
SOMMAIRE.....	iii
1. CONTEXTE.....	1
2. MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION.....	1
3. FAITS SAILLANTS DU PLAN D'ACTION.....	4
4. RÉPERCUSSIONS ÉCOLOGIQUES.....	5
5. RÉPERCUSSIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES	7



1. CONTEXTE

Le présent document rend compte de la mise en œuvre du [Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada des Îles-de-la-Baie-Georgienne](#)⁶ de 2016 à 2021, évalue les progrès réalisés pour atteindre ses objectifs locaux en matière de population et de répartition et évalue les répercussions socio-économiques. Il axé sur 22 espèces, y compris douze espèces disparues, en voie de disparition ou menacées inscrites à la LEP (pour lesquelles un plan d'action est nécessaire) ainsi que huit espèces préoccupantes inscrites à la LEP⁷.

Les objectifs locaux en matière de population et de répartition ont été créés pour les quatre espèces ci-dessous, dont le rétablissement pourrait être largement touché par des mesures de mise en œuvre au sein du parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne: couleuvre fauve de l'Est (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent), aristide à rameaux basilaires, monarque et lin intermédiaire.

2. MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION

La mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada des Îles-de-la-Baie-Georgienne est évaluée en mesurant les progrès réalisés pour accomplir les mesures de rétablissement présentées dans le plan d'action (tableau 1). Veuillez vous référer au plan d'action original pour consulter une description de chaque mesure, les résultats escomptés et les menaces que chaque mesure aborde.

Étant donné que le parc est insulaire, des restrictions liées à la météo touchent les mesures qui nécessitent un accès au parc au début du printemps. Une fonte des glaces tardive a empêché des bateaux d'accéder en toute sécurité aux sites de surveillance de l'île dans le cadre de certaines mesures entreprises au début du printemps (p. ex. surveillance de la rainette faux-grillon).

En 2020, plusieurs restrictions ont été imposées dans le parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne afin de ralentir la propagation de la COVID-19, y compris des restrictions temporaires qui ont touché les activités de gestion du parc. Ces restrictions ont eu une incidence sur la capacité du parc à accomplir la mise en œuvre de certaines parties de son plan d'action.

⁶ Agence Parcs Canada. 2016. [Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada des Îles-de-la-Baie-Georgienne](#). Série de rapports sur les plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*. Agence Parcs Canada, Ottawa. iv+ 14 pp.

⁷ La situation de ces espèces pourrait avoir changé au cours de la période visée par le rapport.

Tableau 1. Progrès réalisés en vue d’achever les mesures de rétablissement mises en place par le parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne (un astérisque indique qu’il s’agit d’une mesure en cours qui pourrait se poursuivre dans le cadre d’un futur plan d’action visant des espèces multiples).

Espèce et mesure	Résultats escomptés	Progrès réalisés pour atteindre les objectifs	Progrès (% terminé)
1) Tous les reptiles : Poursuivre la collaboration avec d’autres organismes pour éduquer les visiteurs et les résidents de la région à propos des reptiles.	Poursuivre la collaboration avec d’autres organismes pour éduquer les visiteurs et les résidents de la région à propos des reptiles.	Au cours de la période quinquennale, 479 programmes et exposés dirigés par des employés liés aux espèces en péril (reptiles) ont été offerts. En 2020, le nombre de programmes et de présentations offert a été considérablement réduit en raison de la pandémie de COVID-19 qui limitait les activités offertes aux visiteurs.	100%
2) Tous les reptiles : Soutenir la recherche, les relevés et les autres projets qui aident à combler les lacunes dans les connaissances et qui appuient les principales mesures de rétablissement.	Continuer de soutenir des projets réalisés dans le parc.	Dix projets de recherche ont été réalisés au parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne.	100%*
3) Paruline azurée, Pioui de l’Est : Poursuivre le Programme de surveillance des oiseaux forestiers.	Actualiser les connaissances sur la présence des espèces dans le parc.	Le Programme de surveillance des oiseaux forestiers a été mis en œuvre annuellement pendant quatre des cinq années du plan. La surveillance a été annulée en 2020 en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 qui ont été imposées sur les activités de gestion du parc.	80%*

<p>4) Rainette faux-grillon de l'Ouest : Effectuer un relevé des rainettes faux-grillons dans le parc.</p>	<p>Déterminer si la rainette faux-grillon de l'Ouest est présente dans le parc.</p>	<p>Un des deux relevés prévus a été réalisé. Des enregistreurs acoustiques ont été installés à quatre endroits au printemps 2019. Les données ont été analysées, et les résultats ont été consignés.</p>	<p>50%</p>
<p>5) Aristide à rameaux basilaires : Surveiller et atténuer toute menace pesant sur la population du parc.</p>	<p>Noter les empiétements par des espèces envahissantes et réagir rapidement si nécessaire.</p>	<p>Un suivi annuel de la zone d'habitat essentiel de l'aristide à rameaux basilaires a été réalisé pour surveiller l'empiétement potentiel d'espèces envahissantes. Aucun empiétement n'a été observé, donc aucune mesure d'atténuation n'a dû être mise en œuvre.</p>	<p>100%</p>
<p>6) Massasauga : Déplacer, à la demande, les serpents en dehors des zones très fréquentées par les visiteurs du parc.</p>	<p>Poursuivre les initiatives permettant de réduire au minimum les rencontres négatives entre les êtres humains et les serpents.</p>	<p>Le personnel a analysé 360 observations et a déplacé un total de 329 massasaugas.</p>	<p>100%</p>
<p>7) Massasauga : Travailler avec l'équipe de rétablissement en vue d'élaborer des pratiques exemplaires de gestion et de formuler des conseils (p. ex. planification municipale).</p>	<p>Continuer à formuler des conseils sur la façon dont les Canadiens peuvent coexister avec les serpents et minimiser leur incidence sur ceux-ci autant que possible.</p>	<p>Le personnel du parc a rencontré l'équipe de rétablissement à deux reprises et communique encore avec divers membres de cette équipe au cours de l'année.</p>	<p>100%*</p>
<p>8) Monarque : Travailler avec des bénévoles pour restaurer l'habitat du monarque.</p>	<p>Accroître l'abondance de l'asclépiade indigène et des espèces nectarifères dans le parc.</p>	<p>Des employés et des bénévoles ont travaillé pendant 19 jours au total pour planter et entretenir les jardins à papillons.</p>	<p>100%</p>

3. FAITS SAILLANTS DU PLAN D'ACTION : Des touffes de l'âge glaciaire continuent à apparaître sur l'île Beausoleil



L'île Beausoleil abrite une population florissante d'herbe de l'âge glaciaire. L'aristide à rameaux basiliaires est une herbe annuelle indigène qui a été désignée comme espèce en voie de disparition et qui a été ajoutée au registre de la *Loi sur les espèces en péril* en 2005. Il existe un objectif national de rétablissement qui consiste à assurer la présence d'une population autosuffisante à tous les endroits où l'espèce est indigène (Jones, 2007).

Pour soutenir cet objectif, les employés du parc surveillent et cartographient les populations d'aristide à rameaux basiliaires tous les deux ans en vue d'estimer la densité de la population. L'habitat essentiel est aussi surveillé pour détecter des menaces comme l'empiétement d'une espèce envahissante ou la dégradation de l'habitat.

Cette espèce peut bénéficier d'un certain degré de perturbation, qu'elle soit d'origine humaine ou naturelle (feu ou sécheresse). La répartition de cette espèce s'est étendue en dehors de son habitat essentiel sur l'île Beausoleil. Il s'agit probablement du résultat d'une perturbation légère d'origine humaine, qui a étendu l'aire d'occupation de l'espèce de 2,2 ha en 2016 à 3,5 ha en 2020.

Grâce aux efforts de surveillance, la population estimée a augmenté de 15 782 en 2016 à 38 604 en 2020. Il s'agit d'une croissance de 144 % en cinq ans!

4. RÉPERCUSSIONS ÉCOLOGIQUES

Les répercussions écologiques du plan d'action sont évaluées en mesurant les progrès réalisés pour atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition présentés dans le plan d'action (tableau 3). Veuillez vous référer au plan d'action original sur les objectifs nationaux en matière de population et de répartition (le cas échéant) et aux renseignements généraux et à l'approche générale du parc pour chaque espèce.

Tableau 3. Progrès réalisés pour atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition pour les espèces en péril du parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne.

Espèces	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Surveillance des populations	Progrès réalisés pour atteindre les objectifs du parc en matière de population et de répartition	Progrès (% atteint)
Couleuvre fauve de l'Est (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent)	Collaborer avec les propriétaires de terrains où se trouvent des hibernacles pour maintenir l'occupation et l'intégrité du site.	Visiter l'hibernacle tous les trois ans et consigner les observations fortuites dans le parc.	Les employés ont visité l'hibernacle chaque année de 2016 à 2019; le site était stable. Les observations fortuites de couleuvres fauves de l'Est sont consignées de façon continue.	100%
Aristide à rameaux basilaires	Maintenir la zone d'occupation actuelle.	Cartographier la zone d'occupation tous les deux ans par GPS et estimer la densité de la population.	La zone d'occupation actuelle a été cartographiée en 2016, en 2018 et en 2020. La densité de la population dans la zone d'occupation a augmenté.	100%

Monarque	Maintenir des individus reproducteurs au parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne.	Consigner les observations fortuites de chenilles ou d'œufs.	Le parc a lancé le programme Mission monarque en 2017. Les jardins d'asclépiade ont été surveillés annuellement pendant quatre ans. Chaque année, des œufs ou des chenilles de monarque ont été trouvés.	100%
Lin intermédiaire	Maintenir la répartition actuelle au parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne.	Cartographier la répartition de l'espèce en ayant recours à des relevés riverains quinquennaux.	Le littoral a été étudié en 2019, et les résultats dépassaient le taux d'occupation cible de 57 %.	100%



5. RÉPERCUSSIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Selon la *Loi sur les espèces en péril*, le ministre fédéral responsable doit produire un rapport sur les répercussions socio-économiques de la mise en œuvre du plan d'action visant des espèces multiples et sur les avantages qui en découlent. Le Plan d'action visant des espèces multiples s'applique seulement aux terres et aux eaux protégées relevant de l'Agence Parcs Canada, qui font moins souvent l'objet de menaces (p. ex. activités industrielles) par rapport à d'autres endroits étant donné que les terres sont gérées de façon à préserver l'intégrité écologique et commémorative. Cette section ne comprend pas les répercussions socio-économiques découlant des activités permises existantes dans les endroits gérés par Parcs Canada, puisque ceux-ci ont été examinés dans le cadre d'autres processus (p. ex. évaluations des impacts). L'évaluation socio-économique a une portée limitée puisqu'elle est axée sur les mesures mises en œuvre dans le cadre du Plan d'action et concerne principalement les partenaires autochtones, les titulaires de baux et de permis, les résidents et les visiteurs. Les répercussions socio-économiques globales du Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada des Îles-de-la-Baie-Georgienne (coûts et avantages) sont présentées ci-dessous.



Coûts

Le coût total de mise en œuvre du Plan d'action a été assumé par Parcs Canada à même les crédits affectés aux salaires et aux biens et services. Le coût total comprend les coûts salariaux différentiels, le matériel et l'équipement. Par conséquent, la mise en œuvre de ce plan n'a entraîné aucun coût socio-économique important pour les partenaires, les intervenants ou les groupes autochtones.

Les mesures du plan d'action ont été intégrées à la gestion opérationnelle du parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne. Les coûts engagés par Parcs Canada ont été couverts en accordant la priorité aux fonds existants et aux crédits affectés aux salaires, et n'ont pas entraîné de coûts supplémentaires pour le public.

Le plan d'action ne s'applique qu'aux terres et aux eaux du parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne, et n'entraîne aucune restriction à l'utilisation des terres à l'extérieur du parc. Il n'entraîne donc aucun autre coût socio-économique pour le public.

Avantages

Les mesures décrites dans le Plan d'action pour le parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne ont contribué à l'atteinte des objectifs en matière de rétablissement, de population et de répartition pour les espèces menacées et en voie de disparition ainsi qu'à l'atteinte des objectifs de gestion relatifs aux espèces préoccupantes.



Ces mesures ont eu une incidence globale positive sur l'intégrité écologique et ont donné lieu à des occasions supplémentaires d'apprécier les sites et la présence des espèces concernées par les visiteurs et le grand public et se sont probablement traduites par des avantages pour les Canadiens, notamment des répercussions positives sur la biodiversité et la valeur que les personnes accordent à sa préservation.

Les mesures proposées visent l'adoption d'une approche équilibrée de réduction ou d'élimination des menaces qui pèsent sur les populations des espèces en péril et leur habitat, et comprennent la protection des individus et de leur habitat, le rétablissement possible d'espèces et l'amélioration de la sensibilisation du public et des mesures d'intendance. Par exemple, la zone d'occupation de l'aristide à rameaux basiliaires a fait l'objet d'un suivi deux fois par année pour veiller à ce que l'habitat de l'herbe en voie de disparition soit exempt d'espèces envahissantes. La zone anciennement appelée le Quai Cruiser a été transformée en un havre pour les espèces en péril. De l'asclépiade et d'autres plantes favorables aux pollinisateurs ont été plantées dans les jardins à papillons dans cette zone par des employés et des groupes de bénévoles pour que les monarques et les autres pollinisateurs puissent avoir un endroit où ils peuvent prospérer. Plusieurs programmes d'interprétation ont été conçus et mis en œuvre en vue de sensibiliser le public aux espèces en péril dans le parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne, y compris le programme de science citoyenne Mission monarque dans le cadre duquel des employés et visiteurs comptent et documentent le nombre d'œufs et de chenilles de monarque. Près de 500 exposés et programmes sur l'importance des espèces de reptiles en péril ont été offerts par des employés de Parcs Canada dans le parc et au sein de la collectivité en général.

Les avantages économiques possibles du rétablissement des espèces en péril dans le parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne sont difficiles à quantifier, car bon nombre des avantages tirés des espèces sauvages sont des produits non marchands qu'il est

difficile d'évaluer en termes financiers. Toutes les espèces sauvages ont une valeur intrinsèque appréciée des Canadiens pour des raisons d'ordre esthétique, culturel, spirituel, récréatif, éducatif, historique, économique, médical, écologique ou scientifique.

La mise en œuvre du plan d'action s'est avérée bénéfique pour les visiteurs du parc, les résidents de la région et les groupes autochtones. Dans le cadre des programmes d'interprétation, des messages liés à l'importance écologique et culturelle des espèces en péril du parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne ont été présentés à plus de 10 000 visiteurs, jeunes et membres de la communauté. Plus de 320 massasaugas ont été déplacés en vue d'assurer la sécurité de l'espèce et des visiteurs. Un partenariat a été conclu avec un propriétaire de terrain local pour veiller à l'intégrité du site de l'hibernacle des couleuvres fauves de l'Est. La recherche scientifique a été soutenue sur l'île Beausoleil; divers relevés importants de l'herpétofaune ont été réalisés, et les employés du parc, en collaboration avec des universitaires de l'Université Lakehead, ont mené trois relevés Bioblitz distincts.

Résumé

Parcs Canada a assumé les coûts directs de la mise en œuvre du plan d'action. Par conséquent, la mise en œuvre de ce plan n'a entraîné aucun coût socio-économique important pour les partenaires, les intervenants ou les groupes autochtones. Les avantages comprenaient des effets positifs sur l'intégrité écologique du parc, une sensibilisation accrue aux espèces et des occasions supplémentaires de mobilisation.